



NOUVELLES MODALITÉS DE MUTUALISATION DES RISQUES DU RÉGIME GÉNÉRAL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS (RGAM)

MODIFICATION IMPORTANTE POUR LA STRATE DE 1 À 9 ADHÉRENTS

À la lumière des résultats d'expérience de la dernière année quant à la mutualisation des prestations élevées de médicaments, la Société de compensation en assurance médicaments du Québec a révisé les paramètres de mutualisation pour le **1^{er} janvier 2009**.

Le seuil de mutualisation correspond au montant au-delà duquel l'expérience d'un groupe n'est plus affectée par les prestations supplémentaires d'un même certificat. Le tableau suivant présente les nouvelles modalités de mutualisation. Le seuil est déterminé selon la taille du groupe et est appliqué à chaque adhérent. Lors de l'analyse de l'expérience, les frais de mutualisation correspondants sont calculés selon le statut de chacun des adhérents.

Nouvelles modalités de mutualisation des risques prévues pour janvier 2009 :

Taille des groupes	SEUIL		COÛT ANNUEL			
	2008	2009	2008		2009	
			Ind.	Mono. et Fam.	Ind.	Mono. et Fam.
* 1 à 9	2 400 \$	4 400 \$	153,96 \$	425,04 \$	126,96 \$	350,04 \$
* 10 à 24	3 800 \$	4 400 \$	111,00 \$	308,04 \$	126,96 \$	350,04 \$
25 à 49	9 800 \$	11 300 \$	51,00 \$	141,96 \$	60,00 \$	165,00 \$
50 à 124	19 000 \$	21 000 \$	21,00 \$	57,96 \$	23,04 \$	63,96 \$
125 à 249	32 000 \$	37 000 \$	8,04 \$	23,04 \$	6,96 \$	18,96 \$

* La strate de 1 à 9 adhérents a été regroupée avec la strate de 10 à 24 adhérents.

Dorénavant, tous les groupes de 1 à 24 adhérents auront les mêmes conditions de mutualisation. Pour de l'information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller.

Décembre 2008